

Paris le, 25 octobre 2010

Le Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,  
Le Ministre chargé de l'Industrie,  
Le Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi,

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de région

**Objet : mise en œuvre d'un plan d'action en faveur de la filière automobile**

La filière nationale automobile, dont la situation est actuellement perçue comme satisfaisante du fait notamment des mesures que le Gouvernement a mises en place telles que la prime à la casse, devrait être à nouveau durement affectée. Au cours des prochains mois, le marché automobile européen, notamment en France, devrait connaître une dégradation, avec un recul significatif des ventes attendu au second semestre 2010 par rapport à la même période en 2009. Depuis juin, le marché national a fléchi et affiche, en septembre, un recul de 8,1 % par rapport à septembre 2009 alors que les immatriculations en Europe ont chuté de 16 % en août.

Cette situation devrait perdurer au moins jusqu'à la fin du premier trimestre 2011, où le marché européen devrait renouer avec la croissance. En termes de production, après la forte augmentation observée depuis un an, le recul devrait également être important et concentré sur la fin de l'exercice et le début 2011, en particulier en France dont la production, à la différence de l'Allemagne, est quasi-exclusivement dédiée au marché européen.

La crise de 2008/2009 a provoqué un premier volet de restructurations importantes ; les mesures de soutien décidées pour accompagner le tissu des PME ont permis à bon nombre d'entreprises sous-traitantes de rangs 2 et plus de surmonter la phase de crise. De plus, ces entreprises, qui desservent plusieurs marchés, ont également pu s'appuyer sur des secteurs (aéronautique, énergie ou ferroviaire) qui ont résisté à la crise mieux que l'automobile. Ces restructurations n'ont toutefois pas permis d'ajuster les capacités au niveau de production prévu pour les prochaines années.

A la restructuration structurelle d'ajustement des capacités, touchant plus particulièrement quelques secteurs (emboutissage, moules et modèles,..), vont s'ajouter au cours des prochains mois des difficultés (trésorerie, etc.) de nature conjoncturelle, liées à la chute d'activité, qui vont menacer non seulement des emplois mais aussi les entreprises elles mêmes. Parallèlement, seuls de nouveaux investissements matériels et immatériels sont susceptibles de garantir la pérennité de ces activités et les emplois de la filière.

Copie à Mesdames et Messieurs les Préfets de département pour information

Afin d'accompagner les efforts des acteurs de la filière automobile, notamment des PME équipementiers de rangs 2 et plus, pour faire face à cette situation difficile, nous avons décidé la mise en place d'un plan d'actions, comportant un important volet régional dont nous vous demandons d'assurer la mise en œuvre.

Ce plan devra se déployer sur les axes suivants :

- mettre en place dans chaque région, une « équipe projet » animée par un référent automobile désigné au sein des DIRECCTE,
- informer et sensibiliser le tissu des PMI/PME,
- mobiliser la Charte Automobile et ses déclinaisons régionales,
- mener une action systématique pour accompagner les entreprises des secteurs les plus affectés par les restructurations,
- accompagner l'action menée par les grands donneurs d'ordres pour conforter les « champions ».

#### **1. Mettre en place dans chaque région, une « équipe projet » animée par un référent automobile désigné dans les DIRECCTE**

De nombreux dispositifs mis en place afin d'accompagner les PME permettent de couvrir l'ensemble de leurs besoins ; les DIRECCTE, les services du médiateur du Crédit, OSEO et la CDC sont ainsi particulièrement actifs et leur efficacité est reconnue. La filière automobile dispose ainsi d'interlocuteurs publics très compétents, auxquels s'ajoutent les Chambres de commerce et d'industrie et les organismes mis en place par les collectivités territoriales. Toutefois, les PME rencontrent encore souvent des difficultés pour accéder rapidement aux outils adaptés à leur situation particulière.

Vous vous attacherez donc à « mettre en réseau » les différents interlocuteurs publics de la filière automobile de votre région, en constituant sous votre égide une « équipe projet », afin que les chefs d'entreprises de cette filière bénéficient d'un point d'entrée unique, clairement identifié, permettant un diagnostic rapide des situations, l'orientation vers les divers dispositifs d'accompagnement et l'élaboration dans des délais courts de propositions de solutions. **Il ne s'agit donc pas de créer une nouvelle structure mais, en tenant compte du contexte propre à chaque région, de fédérer les efforts et d'accroître l'efficacité de l'existant, notamment en renforçant et clarifiant l'information des chefs d'entreprise.** A cet égard, cette équipe projet pourra avantageusement s'insérer dans le cadre plus large de la mise en place d'une procédure unifiée d'information et d'orientation des PMI/PME en région telle que prévu par la mesure 16 des Etats généraux de l'industrie.

A cet effet, vous désignerez au sein de la DIRECCTE un **réfèrent automobile** qui sera chargé d'animer cette équipe projet, vous identifierez et réunirez les différents acteurs publics impliqués afin de constituer cette équipe et de mettre en place une organisation propre à répondre à ces objectifs. Vous veillerez à ce que ce dispositif soit opérationnel avant le 30 octobre 2010 et à informer l'ensemble des acteurs de la filière de son existence. En particulier, vous vous attacherez à diffuser une information cohérente et détaillée sur les différents dispositifs mobilisables dans votre région pour accompagner ces entreprises.

Vous veillerez également à la bonne coordination des interventions des organismes rassemblant les entreprises de la filière, notamment les Associations Régionales de l'Industrie Automobile (ARIA), qui doivent s'inscrire dans le cadre général de l'action que vous mettrez en place. A cet égard, dans les régions où ils ont été mis en place, vous pourrez vous appuyer sur les Comités Opérationnels Régionaux Automobile, les COR-Auto, instances de coordination opérationnelle qui rassemblent les acteurs de la Filière Automobile en région : ARIA, UIMM et autres organisations professionnelles concernées et Pôles de Compétitivité.

## **2. Informer le tissu des PME sur les évolutions attendues pour la filière**

Au niveau national, la PFA, sur la base des travaux menés à ma demande, a engagé un travail d'information de la filière, trouvant sa traduction dans l'organisation de « journées métier », dédiées à chacun des secteurs de la filière. Ces journées, qui permettent un échange approfondi sur les perspectives de chaque secteur, sont nourries par des interventions des grands donneurs d'ordres, constructeurs et équipementiers de rang 1, et ont pour but de conduire les entreprises du secteur à mieux se positionner et à engager les mesures correctives pour assurer leur pérennité. Une première journée, dédiée à l'emboutissage, a été organisée et il est prévu que, d'ici la fin de l'année, la majeure partie des secteurs aura fait l'objet d'une telle information.

En vous appuyant sur le référent automobile de la DIRECCTE et le groupe projet, vous veillerez à l'organisation avant le 15 novembre 2010 des réunions nécessaires pour informer les entreprises de la filière, notamment les équipementiers de rangs 2 et plus, de la situation conjoncturelle, de ses perspectives et du dispositif d'accompagnement que vous aurez mis en place. Pour la tenue de ces réunions, vous pourrez faire appel à des intervenants des services de l'administration centrale (DGCIS, DGEFP), de la PFA, du COR-Auto, s'il a été mis en place dans votre région, et des grands donneurs d'ordres, qui sont prêts à se mobiliser.

L'ensemble des documents préparés par la PFA seront naturellement mis à votre disposition.

Dans le cadre de cette action d'information, vous veillerez également à faire émerger et à accompagner l'expression de propositions portées par les entreprises de la filière automobile en réponse à l'appel à projets du programme des investissements d'avenir « renforcement de la compétitivité des filières industrielles stratégiques française ».

## **3. Mobiliser la Charte Automobile et ses déclinaisons régionales**

Compte tenu de l'évolution vraisemblablement peu favorable, dans les prochains mois, de ce secteur d'activité, l'action que vous menez depuis bientôt trois ans, dans le cadre de la Charte Automobile, pour renforcer les qualifications et favoriser l'adaptation des salariés à de nouvelles compétences, y compris hors du secteur automobile, doit atteindre un nouveau palier.

Pour soutenir l'effort demandé, les signataires de la Charte Automobile ont souhaité, dans le cadre d'un avenant, prendre également en compte l'accompagnement des restructurations.

A cet égard, cet avenant souligne la nécessité d'articuler de manière cohérente les travaux produits par le comité territorial en charge, sous votre égide, du pilotage régional de la Charte Automobile et ceux conduits par l'« équipe projet » animée par un référent automobile désigné au sein des DIRECCTE.

Il rappelle également l'importance pour le comité territorial de se rapprocher du dispositif régional dédié à la coordination de la GPEC territoriale, issu des conclusions des états généraux de l'industrie et mis en place par circulaire interministérielle le 29 juin 2010.

Il précise les modalités et les circuits financiers mobilisables, notamment ceux identifiés par le programme 103 (EDEC et aides au conseil GPEC), dans le cadre des conventions pluriannuelles, et ceux dédiés par le FSE et FPSPP pour réaliser les objectifs qui lui sont assignés.

Enfin, il associe désormais la PFA et s'ouvre à d'autres branches professionnelles que celles initialement associées à la Charte Automobile (Métallurgie, Travail Temporaire, Plasturgie), telles que les branches couvrant le textile (UIT) et le caoutchouc (SNCP).

La Charte Automobile et son avenant s'inscrivent ainsi dans les logiques plurisectorielles et territoriales. A ce propos, vous vous assurerez, avec les acteurs concernés du COR-Auto, de la cohérence des dispositifs de formation mis en place par la profession avec les actions territoriales pour l'emploi et les compétences – actions par nature intersectorielles - que vous avez la charge d'animer dans votre région.

#### **4. Mener une action systématique pour proposer un accompagnement aux entreprises des secteurs les plus concernés par les restructurations**

Les travaux de la PFA, appuyés par diverses études, ont montré que certains secteurs sont plus particulièrement concernés par les efforts d'ajustements rendus nécessaires par le niveau de production automobile actuel et prévisible pour les prochaines années. L'emboutissage, le secteur des moules et modèles et la plasturgie figurent au premier rang de ces secteurs.

Sur la base des travaux d'identification menés par la PFA et les services centraux, que vous complétez avec vos données régionales, vous veillerez à ce que l'équipe projet approche chacune des entreprises de ces secteurs implantées sur votre région, afin d'examiner leur situation avec les dirigeants et de leur proposer un accompagnement personnalisé.

Dans ce cadre, la DIRECCTE pourra financer des diagnostics stratégiques pour les entreprises de la filière qui en feront la demande. Ces diagnostics, comparables à ceux mis en place pour la filière aéronautique, doivent permettre au groupe projet et aux entreprises concernées d'élaborer un plan stratégique et un plan d'action. Ils viendront s'ajouter aux dispositifs de même objet qui existeraient déjà en région et qui seront également mobilisés.

#### **5. Accompagner l'action menée par les grands donneurs d'ordres pour conforter les « champions ».**

Avec la création du FMEA, doté de 600 M€ (apportés à parité par Renault, PSA et le FSI), puis du FMEA rang 2, doté de 50 M€ (Valeo, Bosch, Plastic Omnium et Faurecia apportant 4 M€ chacun, Hutchinson contribuant à hauteur de 2 M€, le FMEA à hauteur 25 M€ et le FSI apportant 7 M€), les constructeurs et les équipementiers de rang 1 ont, avec l'Etat (FSI), mis

en place les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie visant à faire émerger ou à conforter des équipementiers capables de nouer avec eux des partenariats de long terme et de jouer un rôle au niveau international.

Au total, le FMEA et le FMEA rang 2 ont investi moins de 210 M€ et disposent donc encore de moyens très conséquents pour poursuivre et amplifier leur action.

Les constructeurs et équipementiers s'impliqueront très activement et de façon cohérente dans cette stratégie de renforcement d'acteurs leaders, structurants pour la filière. Dans cette perspective, ils se rapprocheront de vos services pour leur présenter leurs analyses des perspectives de développement stratégique de leurs sous-traitants de rang 2 de votre région dès que celles-ci seront finalisées.

Puis ils contacteront progressivement tous les entreprises de rang 2 susceptibles d'accéder à un statut de partenaire de long terme ainsi que tous les autres sous-traitants de rang 2 de votre région.

Les entreprises s'inscrivant dans cette démarche seront systématiquement orientées vers le référent automobile et l'équipe projet que vous aurez constituée, afin qu'elles puissent être accompagnées dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets de développement stratégique.

\* \*  
\*

Au sein des services de l'administration centrale, cette action sera coordonnée par la DGEFP (Jean-François ROBINET ; tél : 01 43 19 31 37 ; messagerie : [jean-francois.robinet@finances.gouv.fr](mailto:jean-francois.robinet@finances.gouv.fr)) et la DGCIS (Michel FERRANDÉRY ; tél : 01 53 44 94 03 ; adresse messagerie : [michel.ferrandery@finances.gouv.fr](mailto:michel.ferrandery@finances.gouv.fr)) qui pourront vous fournir tout élément complémentaire. Nous vous serions reconnaissants de leur faire part des difficultés que vous pourrez rencontrer et de les tenir informés de l'état d'avancement de cette action. En particulier, vous voudrez bien leur communiquer pour le 30 octobre le nom du référent automobile que vous aurez désigné au sein de la DIRECCTE. Nous souhaitons qu'un bilan mensuel de l'action soit établi portant sur l'organisation des réunions d'information, le nombre de contacts pris avec les entreprises et le nombre de diagnostics stratégiques engagés.

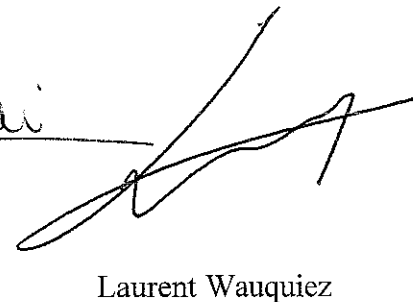
Nous vous remercions par avance de votre implication personnelle dans la mise en œuvre de ce dispositif.



Christine Lagarde



Christian Estrosi



Laurent Wauquiez